

Dépêche n°158701
Paris, lundi 28 novembre 2011, 18:59:32

Christophe Marty
Ligne directe: 01 53 10 29 95

La Mission d'évaluation de la politique de prévention de la délinquance préconise d'augmenter le nombre d'E2C et de centres Epide

« En dehors de l'Éducation nationale, il faut augmenter de manière sensible le nombre d'E2C (Écoles de la deuxième chance) et de centres de l'Epide [Établissement public d'insertion de la défense] de façon à couvrir le territoire national et surtout à donner une solution aux dizaines de milliers de jeunes pour lesquels ces structures sont aujourd'hui les plus efficaces. » C'est une des recommandations formulées par le rapport sur « la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaires » rédigé par la Mission permanente d'évaluation de la politique de prévention de la délinquance qui vient d'être mis en ligne. Dans ses conclusions, le rapport souligne également qu'« il n'y a aucune raison pour laquelle [l'Éducation nationale] ne pourrait pas pratiquer ce que E2C et Epide réussissent à faire, d'autant qu'elle compte des milliers d'enseignants 'militants' engagés dans l'aide aux enfants les plus démunis sur tous les plans et qui ne s'accommodent pas de la situation actuelle ».

Ce rapport, rédigé par Pierre Antonmattei, IGAENR (inspecteur général de l'administration, de l'Éducation nationale et de la recherche), et Annie Fouquet, Igas (inspectrice générale des affaires sociales), a été établi « dans le cadre défini par la circulaire du Premier ministre du 23 avril 2010 et conformément [au] programme de travail pour 2011 » de la Mission permanente d'évaluation de la politique de prévention de la délinquance. Il traite successivement de « la lutte contre l'absentéisme et le décrochage dans le cadre de l'obligation scolaire, en décrivant les dispositifs de remédiation mis en place par l'Éducation nationale avec ses partenaires, puis de la lutte contre le décrochage au-delà de l'obligation scolaire, qui est par nature une affaire collective ».

PAS D'OUVERTURE SYSTÉMATIQUE DES E2C À PARTIR DE 16 ANS

Le rapport juge par ailleurs « souhaitable et nécessaire d'engager une réflexion sur les conditions du succès des E2C et de leur généralisation », notamment parce que « le réseau actuel des E2C ne couvre pas toutes les grandes zones urbaines du territoire national ». Il pointe également le « risque » que représente « la généralisation des E2C dès 16 ans » qui reviendrait à « vider les lycées professionnels des jeunes attirés par le statut rémunérateur de stagiaire de la formation professionnelle ». Les rapporteurs estiment par ailleurs que « l'accès ouvert dès 16 ans par un amendement dans la loi [orientation/formation] de 2009 ne paraît pas correspondre à la cible pour laquelle le fonctionnement des E2C est le plus efficace ».

D'un point de vue pratique, la Mission permanente d'évaluation de la politique de prévention de la délinquance recommande de « veiller à ce que les E2C informent les missions locales des sorties de leur dispositif en temps réel, que ces sorties soient positives ou négatives, s'agissant de jeunes qu'elles leur ont adressés ». Elle estime en effet que « les liens avec les prescripteurs (missions locales, pôle emploi) méritent d'être bien établis, les missions locales se plaignant ici ou là de ne pas être informées des sorties de l'E2C de jeunes qu'elles y ont orientés ». Une situation que les rapporteurs attribuent au fait que « l'engagement des E2C vis-à-vis de leurs stagiaires est tel qu'elles en oublient parfois de signaler au prescripteur, la mission locale le plus souvent, ce qu'il est advenu du jeune ».

DOUBLER LE NOMBRE DE JEUNES ACCUEILLIS PAR LES EPIDE

Pour ce qui est des Epide, et « au regard du nombre important de jeunes en voie de désocialisation, la mission estime nécessaire de doubler le nombre de jeunes accueillis par les établissements de l'Epide en cinq ans et de les porter à 10 000 en dix ans, en portant attention tant à l'amélioration du recrutement des VPI [volontaires pour l'insertion] et des formateurs qu'à celle du processus de sortie des VPI, dans le cadre de partenariats locaux renforcés ». Le rapport recommande en effet par ailleurs de « renforcer le partenariat local » des établissements de l'Epide avec les acteurs de l'insertion et de la politique de la ville (entreprises, collectivités territoriales, missions locales, associations...). Pour cela, la mission d'inspection « estime souhaitable d'étudier l'opportunité que chaque centre de l'Epide se dote d'un conseil consultatif associant commune ou structure intercommunale du siège, conseil général, conseil régional, milieux économiques et sociaux environnants, tissu associatif ambiant, etc. sous réserve d'avoir un rythme de réunion acceptable (une ou deux fois par an) ».

Enfin, concernant le coût du dispositif de l'Epide, la Mission permanente d'évaluation de la politique de prévention de la délinquance souligne qu'il ne lui « échappe pas » qu'il est « certes élevé », mais elle estime qu'il faut en « mesurer la portée au regard du coût d'un délinquant en prison ou d'un chômeur indemnisé et de la marginalisation d'une partie de notre jeunesse ».

Prendre connaissance du rapport sur « [la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaires](#) » de la Mission permanente d'évaluation de la politique de prévention de la délinquance

À lire aussi

[L'Assemblée nationale adopte la proposition de loi d'Éric Ciotti sur le service citoyen pour les mineurs délinquants](#)

AEF n°158295 du vendredi 18 novembre 2011 - FP

[E2C : nous souhaitons « pouvoir doubler le nombre de contrats de professionnalisation », en nouant des partenariats avec les Opca \(A. Schajer\)](#)

AEF n°155286 du lundi 19 septembre 2011 - FP

[Écoles de la deuxième chance : plus de 8 000 jeunes accueillis en 2010. 2 000 nouvelles places ouvertes en 2011 \(réseau des E2C\)](#)

AEF n°148910 du jeudi 21 avril 2011 - FP

[Une circulaire de la DGEFP précise la mise en oeuvre des protocoles régionaux entre le service public de l'emploi et l'Epide](#)

AEF n°148587 du jeudi 14 avril 2011 - FP

[Deuxième chance : « L'Epide est cher, mais on ne fait pas de remédiation sociale à moins » \(Général Philippe Levé\)](#)

AEF n°147675 du lundi 4 avril 2011 - FP

[Deuxième chance : la Cour des comptes relève des « anomalies » dans la gestion et le fonctionnement des Epide](#)

AEF n°145737 du vendredi 18 février 2011 - FP

Dépêche n°158701 © Copyright AEF - 1998/2011

Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission, de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel de AEF.